
FONDATION ARSEP

FONDATION POUR L'AIDE A LA RECHERCHE SUR LA SCLEROSE EN PLAQUES
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

14, rue Jules Vanzuppe (94200) IVRY SUR SEINE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en euros)

Sommaire

I - Bilan

II - Compte de résultat

III - Notes annexes

IV - Compte d'emploi des ressources

I. Bilan

BILAN ACTIF

En euros	Notes	Brut	Amortissement / Dépréciation	31.12.2011	31.12.2010
Immobilisations incorporelles	3.1.1				
Autres immobilisations incorporelles		28 456	20 926	7 530	4 706
Immobilisations corporelles	3.1.2				
Terrains		99 400		99 400	99 400
Constructions	4.5	397 600	52 995	344 605	353 302
Installations techniques, Mat. Outil.		42 863	10 743	32 120	25 466
Autres immobilisations corporelles		29 226	19 323	9 903	3 423
Immobilisation en cours		0		0	0
Immeubles reçus en legs	3.1.3.1	15		15	15
Immobilisations financières					
Titres reçus en legs	3.1.3.2	114 023	4 789	109 234	112 327
Autres immobilisations financières		35 186		35 186	32 639
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		746 769	108 776	637 993	631 279
Stock	4.1	15 016		15 016	19 968
Créances					
Libéralités et dons à recevoir	4.4	158 696		158 696	123 217
Fournisseurs débiteurs		2 691		2 691	
Autres créances		0		0	4 032
Trésorerie	3.1.6				
Valeurs mobilières de placement	4.5	403 573		403 573	403 573
Disponibilités		1 709 210		1 709 210	1 699 458
Comptes de régularisation	4.4				
Charges constatées d'avance		38 057		38 057	9 019
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		2 327 243	0	2 327 243	2 259 266
TOTAL GENERAL (I à II)		3 074 012	108 776	2 965 236	2 890 546

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

BILAN PASSIF

En euros	Notes	31.12.2011	31.12.2010
Dotations sans droit de reprise	3.1.7		
Statutaire		1 505 966	1 484 832
Autre		0	0
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice (Excédent ou Perte)		100 418	21 134
FONDS PROPRES (I)		1 606 384	1 505 966
FONDS DEBIES A LA RECHERCHE PAR LES DONATEURS (II)	3.1.8-4.6	94 970	7 584
PROVISION POUR RISQUE		39 161	32 865
Emprunts	4.2-4.5	311 361	340 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.2	36 739	47 088
Dettes fiscales et sociales	4.2	79 788	70 999
Dons affectés par le Comité Scientifique et notifiés par le Conseil d'Administration	3.1.10-4.7	796 833	885 448
DETTES (III)		1 224 721	1 344 131
TOTAL GENERAL (I à III)		2 965 236	2 890 546

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

II. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

En euros	<i>Notes</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dons, Legs et Libéralités		2 027 498	1 302 681
Lettre ARSEP		440 463	315 274
Ventes de livres et cartes de vœux		16 279	1 247
Reprise /amortis., provisions & transfert de charges		22 584	11 784
Report des ressources antérieures affectées par les donateurs	3.1.8-4.6	0	165 432
Autres produits		129 718	131 757
Total produits d'exploitation		2 636 543	1 928 174
Autres achats et charges externes		797 736	430 906
Impôts, taxes et versements assimilés		30 428	17 322
Salaires & Traitements	4.3	266 614	159 159
Charges sociales		118 744	64 861
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3.1.1-3.1.2	19 043	10 909
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		0	0
Dotations aux provisions pour risques & charges		6 296	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées par les donateurs	3.1.8-4.6	94 970	0
Subventions Recherche	3.1.11-4.6-4.7	1 222 378	1 225 388
Autres charges		11	0
Total charges d'exploitation		2 556 221	1 908 545
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 322	19 630
Produits de valeurs mobilières de placement	3.1.12	2 760	3 255
Autres produits financiers		31 393	5 782
Intérêts & charges assimilées		10 745	6 708
Dépréciation financières	3.1.12	3 093	78
RESULTAT FINANCIER		20 314	2 251
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		218	746
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-218	-746
EXCEDENT OU PERTE		100 418	21 134

Les notes indiquées ci-dessus renvoient aux paragraphes des compléments d'information au bilan et au compte de résultat de l'annexe

III. Notes annexes

<i>Note n°</i>	<i>page</i>
1 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	7
2 FAITS CARACTERISTIQUES	7
3 REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.1 Notes relatives au bilan et au compte de résultat	9
3.1.1 <i>Immobilisations Incorporelles</i>	9
3.1.2 <i>Immobilisations Corporelles</i>	9
3.1.3 <i>Legs</i>	11
3.1.4 <i>Subventions reçues</i>	12
3.1.5 <i>Créances et dettes</i>	12
3.1.6 <i>Valeurs Mobilières de Placement</i>	12
3.1.7 <i>Fonds Propres</i>	13
3.1.8 <i>Fonds Dédiés</i>	13
3.1.9 <i>Provision pour risque et charges</i>	13
3.1.10 <i>Dons Affectés</i>	13
3.1.11 <i>Subventions à la recherche</i>	14
3.1.12 <i>Résultat Financier</i>	14
4 AUTRES INFORMATIONS	14
4.1 Stocks	14
4.2 Etat des créances et des dettes	15
4.3 Personnel salarié	15
4.4 Comptes de régularisation	15
4.5 Engagements donnés	16
4.6 Détail des fonds dédiés	16
4.7 Détail des dons affectés par le Comité Médical Scientifique	17
4.8 Détail des Legs	18
5 NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	21
5.1.1 <i>Principe généraux d'établissement</i>	21
5.1.2 <i>Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources</i>	21

1 Présentation des Comptes Annuels

La Fondation Arsep présente :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- un compte d'emploi des ressources présenté par destination ;
- une annexe.

2 Faits caractéristiques

Par un communiqué de presse publié le 02 février 2012, le Comité de la Charte a agréé en tant que membre la Fondation Arsep.

Suite à la dissolution de l'association Arsep à fin mai 2010, l'exercice 2011 est le premier exercice de la Fondation Arsep d'une durée de 12 mois, l'exercice 2010 (comparatif) est d'une durée de 7 mois (du 01 juin au 31 décembre 2010).

3 Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément au plan comptable général et aux dispositions comptables applicables aux associations et fondations, telles que définies par le règlement du CRC N°99-01 du 16 février 1999 modifié par le règlement CRC n°2009-01 du 3 décembre 2009.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont par ailleurs été établis en conformité avec les règlements comptables :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ;

○ **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

○ **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

○ **Circonstances empêchant la comparaison**

L'exercice clos au 31 décembre 2010 était le premier exercice de la Fondation.

Il recouvrait une durée exceptionnelle de 7 mois.

○ **Définition des missions sociales**

La Fondation a pour but :

- de promouvoir, d'encourager, de faciliter la recherche et l'expérimentation scientifiques, médicales, biologiques et thérapeutiques sur la sclérose en plaques et les affections voisines ;
- de faire connaître les résultats de ses recherches et expérimentations ;
- de diffuser toute information relative à la sclérose en plaques tant auprès du corps médical que des malades, des familles, de leurs proches et du grand public.

3.1 Notes relatives au bilan et au compte de résultat

3.1.1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Logiciels Linéaire sur 1 an.
- Site Internet Linéaire sur 3 ans.

Les sorties de l'exercice s'élèvent à 26.806 € et se répartissent de la façon suivante :

- Site Internet 18.845 €
- Logiciels 7.961 €

Au 31 décembre 2011, les amortissements s'élèvent à 20.926 € dont 3.443 € au titre de la dotation de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	31/12/2010	+	-	31/12/2011
IMMOBILISATIONS BRUTES				
LOGICIELS	48 995	6 267	26 806	28 456
	48 995	6 267	26 806	28 456
AMORTISSEMENTS				
LOGICIELS	44 289	3 443	26 806	20 926
	44 289	3 443	26 806	20 926

3.1.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

L'Arsep est devenue propriétaire (en 2005) de ses locaux pour un montant de 497.000 €. Cet investissement a été réparti à hauteur de 20% pour le terrain, 70% pour la construction et 10% pour la valeur résiduelle non amortissable.

Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose en Plaques (Fondation ARSEP)

Exercice clos le 31 décembre 2011

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie d'immobilisations, sur la base du montant d'acquisition déduction faite de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation.

- Bâtiment (structure) linéaire sur 40 ans
- Installations, agencements linéaire sur 5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique dégressif ou linéaire sur 5 ans
- Mobilier de bureau linéaire sur 10 ans

La Fondation Arsep a réalisé des travaux d'aménagement d'intérieur immobilisés pour 10.185 K€.

Elle a acquis du matériel informatique pour 9.851 K€.

Les sorties de l'exercice s'élèvent à 14.418 € et se répartissent de la façon suivante :

- Matériel informatique 13.742 €
- Matériel bureautique 676 €

Au 31 décembre 2011, les amortissements s'élèvent à 83.061 € dont 15.600 € au titre de la dotation de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	31/12/2010	+	-	31/12/2011
IMMOBILISATIONS BRUTES				
TERRAIN	99 400			99 400
BATIMENT	347 900			347 900
BATIMENT NON AMORTISSABLE	49 700			49 700
LEGS	15			15
AG. BUREAUX	32 678	10 185		42 863
MAT. INFO	31 834	9 851	13 742	27 944
MAT. INFO DONNE	1 282			1 282
MAT. BUREAUTIQUE	676		676	
	563 485	20 036	14 418	569 104
AMORTISSEMENTS				
BATIMENTS	44 298	8 698		52 995
AG. BUREAUX	7 212	3 531		10 743
MAT. INFO (dont donné)	29 694	3 372	13 742	19 323
MAT. BUREAUTIQUE	676		676	
	81 879	15 600	14 418	83 061

3.1.3 Legs

3.1.3.1 Biens durables mis à la disposition de l'association

Les immeubles reçus en legs sont cédés.

En 1990, l'ancienne association Arsep avait bénéficié d'un legs portant sur la nue propriété d'un ensemble immobilier. La valeur fiscale déclarée s'élevait à 470.039 €. Compte tenu de l'usufruit, il avait été comptabilisé pour une valeur symbolique de 15,24 € (soit 100 Francs de l'époque). Il n'y a pas eu de cession de lots au cours de l'exercice 2011. L'Arsep ne pourra le céder qu'au décès de l'usufruitier ou sur sa décision de vendre.

3.1.3.2 Titres

Les titres reçus en legs ont été déposés sur un compte bancaire en 1993 et sont inscrits à l'actif de la fondation pour 114.023 €.

Les disponibilités résultant de l'encaissement des coupons afférents à ces titres s'élèvent à 2.546 €.

Les plus-values latentes concernant les titres reçus en legs ressortent à 77.307 € au 31 décembre 2011 contre 90.994 € au 31 décembre 2010.

Des moins-values latentes concernant les titres reçus en legs ont été identifiées à hauteur de 4.789 €
Une dépréciation du même montant a été comptabilisée.

3.1.3.3 Autres legs

Pour les biens meubles ou immeubles provenant de legs et destinés à être cédés par la fondation, la comptabilisation se fait conformément au règlement du CRC 99-01 :

- dès l'acceptation par le conseil d'administration, ces biens sont enregistrés en hors bilan en engagements reçus, pour leur valeur estimée, nette des charges d'acquisition pouvant grever ces biens ;
- au fur et à mesure des encaissements des biens légués, le compte 475 « legs et donations en cours de réalisation » est crédité des montants encaissés, et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est réduit en conséquence ;

- lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, net des charges d'acquisition ayant grevé le bien, par le débit du compte 475 « legs et donations en cours de réalisation », qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Par simplification, compte tenu de la nature des biens légués, la Fondation Arsep comptabilise directement les encaissements des biens légués au crédit du compte de produit.

3.1.4 Subventions reçues

Néant.

3.1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou lorsque la réalité du recouvrement est incertaine.

Les tableaux des échéances des créances et des dettes sont détaillés en paragraphe 4.2 *Etat des créances et des dettes*.

3.1.6 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs Mobilières de Placement sont enregistrées selon la méthode du « Premier Entré – Premier Sorti ».

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les plus-values latentes sur les titres de placement détenus à la clôture s'élèvent à 5.393 € contre 606 € au 31 décembre 2010.

3.1.7 Fonds Propres

Les fonds propres sont traités en conformité avec le plan comptable des associations et fondations.

Les fonds propres de la Fondation Arsep ressortent à 1.606.384 € au 31 décembre 2011.

Ils se composent de la dotation statutaire de 1.400.000 € telle qu'elle résulte de l'acte de dévolution, d'un apport sans droit de reprise complémentaire à la dévolution actée de 84.232 € et du résultat de l'exercice 2010 affectée au fonds de dotation.

Au 31 décembre 2011, l'apport sans droit de reprise s'élève à 105.966 €.

3.1.8 Fonds Dédiés

La Fondation Arsep constate en fonds dédiés, les fonds perçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une affectation spécifique par ces derniers.

Les fonds dédiés ressortent à 94.970 € au 31 décembre 2011 et font l'objet d'une information spécifique en paragraphe 4.6 *Détail des fonds dédiés*.

3.1.9 Provision pour risque et charges

Une provision pour frais liés à la vente aux enchères publique d'œuvres d'art constatée en 2009 par l'Arsep pour 32.865 € est maintenue au 31 décembre 2011.

L'Arsep a constaté une provision pour charges de 6.296 € relative aux indemnités de précarité, augmentées des charges sociales et fiscales patronales, qui seront versées à une salariée à la fin de son contrat à durée déterminée dans l'hypothèse où celles-ci lui seraient dues.

3.1.10 Dons Affectés

La Fondation Arsep constate en dons affectés les fonds reçus ayant fait l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité Scientifique.

Les dons affectés ressortent à 796.833 € au 31 décembre 2011 et font l'objet d'une information spécifique en paragraphe 4.7 *Détails des dons affectés*.

3.1.11 Subventions à la recherche

Les subventions accordées aux chercheurs sont enregistrées pour le montant engagé au titre de l'exercice.

La Fondation Arsep accorde son concours à la recherche par le versement de subventions et d'aides aux chercheurs :

- la subvention totale au titre de 2011 est de 1.215.000 €
- les subventions dédiées à des actions non encore affectées à des tiers sont au passif du bilan
 - en fonds dédiés pour 94.970 €
Pour les subventions dédiées à des travaux de recherche non encore versées aux chercheurs par l'Arsep
 - en dons affectés pour 796.833 €

3.1.12 Résultat Financier

- Les revenus nets des titres immobilisés s'élèvent à 2.760 €.
- Les intérêts du compte sur livret s'élèvent à 31.393 €.
- Les plus-values latentes ne sont jamais constatées en produits financiers avant la cession effective des valeurs qui s'y rattachent.

4 Autres informations

4.1 Stocks

Un stock de T-shirts d'une valeur de 15.016 € a été constaté au 31 décembre 2011.

4.2 Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres Immo. Financières	35 186		35 186
Produits Lettre ARSEP à recevoir	70 627	70 627	
Dons à recevoir	77 476	77 476	
Divers produits à recevoir	10 592	10 592	
Charges Constatées d'avance	38 057	38 057	
Autres	2 691	2 691	
Total général	234 630	199 444	35 186

Etat des dettes	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fonds dédiés	94 970	94 970		
Emprunts à plus d'un an à l'origine	310 934	30 172	131 142	149 620
Dettes fournisseurs	36 739	36 739		
Dettes fiscales & sociales	79 788	79 788		
Dons Affectés	796 833	701 833	95 000	
Total général	1 319 264	943 502	226 142	149 620

Emprunts remboursés en cours d'ex. 29 194

4.3 Personnel salarié

L'effectif salarié équivalent temps plein au 31 décembre 2011 est de 7 personnes (1 cadre ; 0,5 salariés assimilés cadre et 5,5 non cadre).

La répartition de l'effectif par activité est communiqué en § 5.1.2 *Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources.*

Les dirigeants élus de la Fondation et les membres des comités sont tous des bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

4.4 Comptes de régularisation

Les produits à recevoir..... 158.696 €

Correspondent à des subventions et dons, ainsi qu'à des remboursements de l'UNISEP.

Les charges à payer..... 64.012 €

Sont incluses dans les postes suivants du bilan :

- Dettes fournisseurs 32.010 €
- Dettes fiscales et sociales 32.002 €

Les charges constatées d'avance..... 38.057 €

Correspondent, par nature, à des services dont la prestation doit intervenir postérieurement au 31 décembre 2011.

4.5 Engagements donnés

- Les garanties données à la Société Générale en contrepartie de l'emprunt accordé pour l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 14 rue Jules Vanzuppe à Ivry sont les suivantes :
 - Nantissement de 14,54 parts SG MONETAIRE PLUS SI. 3DEC, évalués à 341.702 € au 31 décembre 2011.
- Compte tenu de sa participation dans le GIE NEURODON, la Fondation ARSEP assumera sa quote-part des déficits du GIE pour un montant de 35.264 euros au 31 décembre 2011.

4.6 Détail des fonds dédiés

Fonds dédiés En euros	31/12/2010	Augmentation	Diminution	Réaffectation	31/12/2011
Fds dédiés Liblau - projet non défini	2 000	-	-	2 000	-
Fds dédiés Liblau	192	-	-	192	-
Fds dédiés Fondation de France	592	-	-	592	-
Fds dédiés Sanofi Aventis Neuroprotection	4 800	-	-	4 800	-
Fds dédiés TEVA PHARMACEUTICA - organisation réunion	-	94 970	-	-	94 970
TOTAL	7 584	94 970	-	7 584	94 970

La Fondation Arsep constate en fonds dédiés, les fonds perçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une affectation spécifique par ces derniers.

Les fonds dédiés ressortent à 94.970 € au 31 décembre 2011.

Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose en Plaques (Fondation ARSEP)

Exercice clos le 31 décembre 2011

4.7 Détail des dons affectés par le Comité Médical Scientifique

DONS AFFECTES	31-12-2010	Affecté	Versement	Réaffectation	31-12-2011
-Schmitt Charlotte	31 200				31 200
-Brochet Bruno	30 000		30 000		0
-Faivre Sarrailh Catherine	20 000		20 000		0
-Michel Frédérique	34 350		34 350		0
-Mucharadt Christian	40 000		40 000		0
-Nataf Serge	25 000		25 000		0
-Pelletier Jean	31 420		31 420		0
-Saoudi Abdelhadi	40 000		40 000		0
-Thomas Jean Leon / Rijli Filippo	40 000		40 000		0
- Bourdieu Laurent / Stankoff Bruno		45 000	45 000		0
- Giraudon Pascale		40 000	20 000		20 000
- Nait-Oumesmar Brahim / Angulo Maria		45 000	45 000		0
- Touahri Yacine		32 000	32 000		0
- Guery Jean-Charles		25 000	25 000		0
- Meffre Delphine		50 000	50 000		0
- Parras / Hassani		75 000	75 000		0
- Rougon Geneviève		25 000	25 000		0
- Salomon Benoît		25 000	25 000		0
- Tricaud / Jacquard		65 000	65 000		0
- Sol Foulon Nathalie		45 000	45 000		0
- Soumelis Vassili / Volpe Elisabetta		70 000	35 000		35 000
- Richard Macrez		75 000	75 000		0
- Laffont Sophie		50 000	50 000		0
- Massad Charbel		15 000	15 000		0
- Keith Fenrich		50 000	50 000		0
- Yenkel Bleyer Grinberg		50 000	50 000		0
- Kirschner Daniel / Deme Bruno / Riekel Christian / Leduc Géraldine		30 000	0		30 000
- Muller-Myhsok Bertram / Fontaine Bertrand / Ebers George / Perdry Hervé		50 000	0		50 000
467000 Dons affectés recherche	291 970	862 000	987 770		166 200
Bergereau Emilie	7 750			7 750	0
Miguez Andres	1 100			1 100	0
Reuter Françoise	4 203			4 203	0
Chevalier Grégoire	14 850			14 850	0
467001 Dons Aff. Aide recherche	27 903	0	0	27 903	0
Dons affectés SRM IRM	-823	8 000	7 177		0
AO excep Banque Cerveau	221 912		35 000		186 912
Dons affectés PGN + Clerget et Combadière	1 858				1 858
Dons affectés réunion rech clinique	1 120				1 120
Dons affectés Rumbach	2 897		2 000		897
Dons affectés Inserm Fontaine	-954	45 000	87		43 960
Dons affectés ADN Fontaine	6 880		480		6 399
Dons affectés Brassat	71 000		29 613		41 388
Dons affectés Liblau	57 933		8 232		49 700
Dons affectés Projet Européen 1	200 200		99 800		100 400
Dons affectés Projet Européen 2		300 000	102 000		198 000
TOTAUX	881 894	1 215 000	1 272 158	27 903	796 833

4.8 Détail des Legs

Les legs à recevoir par la Fondation Arsep sont les suivants :

Legs En euros	Autorisation Administrative	Autorisation du CA	Part revenant à l'Arsep	Legs perçus avant 2011	Legs perçus en 2011	Encaissements cumulés	Reste à recevoir
1	13/12/2006	08/06/2006	83 192	70 908		70 908	12 284
2	02/02/2007	17/10/2005	10 000	8 000		8 000	2 000
3	18/09/2007	08/06/2006	50 445			-	50 445
4	16/12/2010	03/02/2010	67 226			-	67 226
5	16/12/2010	22/11/2010	75 000				75 000
6	16/02/2011	22/11/2010	15 676	7 849		7 849	7 827
7	En cours	23/06/2010	106 714				106 714
8	En cours	08/11/2011	200 000				200 000
9	En cours	08/11/2011	9 000				9 000
TOTAL			617 253	86 757	-	86 757	530 496

IV. Compte d'Emploi des Ressources

Fondation pour l'Aide à la Recherche sur la Sclérose en Plaques (Fondation ARSEP)

Exercice clos le 31 décembre 2011

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2011

EMPLOIS	(1)	(3)	RESSOURCES	(2)	(4)
	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N		Ressources collectées de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		21 134,00
1- MISSIONS SOCIALES	1 544 416	1 542 184	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	1 897 996	1 897 996
<i>1-1 Réalisées en France</i>	1 361 416	1 359 448	<i>1-1 Dons et legs collectés</i>	1 897 996	1 897 996
- Actions réalisées directement	1 039 378	1 037 875	- Dons manuels non affectés	1 447 747	1 447 747
- Versements à d'autres organismes agissant en France	322 038	321 573	- Dons manuels affectés	347 045	347 045
<i>1-2 Réalisées à l'étranger</i>	183 000	182 736	- Legs et autres libéralités non affectés	103 205	103 205
- Actions réalisées directement	183 000	182 736	- Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Versements à un organismes central ou d'autres organismes			<i>1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public</i>	-	-
			- Produits financiers	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	475 473	390 867	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	65 153	
<i>2-1 Frais d'appel à la générosité du public</i>	390 867	390 867	3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	
<i>2-2 Frais de recherche des autres fonds privés</i>	84 606		4- AUTRES PRODUITS	707 546	
<i>2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics</i>	-				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	455 417	-			
		1 933 051			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 475 307		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	2 670 695	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	6 296		II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	94 970		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	-	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	100 418		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		-
TOTAL GENERAL	2 670 695		IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-	TOTAL GENERAL	2 670 695	1 897 996
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		13 921			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 919 130	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 919 130
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	-		TOTAL	-	

5 Notes relatives au compte d'emploi des ressources

Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources élaboré en conformité avec le règlement en vigueur.

5.1.1 Principe généraux d'établissement

Le compte d'emploi des ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques.

5.1.2 Modalité de passage des comptes annuels au compte d'emploi des ressources

L'organisation de la Fondation repose sur trois pôles d'activité opérationnels :

- le financement des chercheurs (la mission sociale de l'association)
- les services de communication et de collecte de fonds
- l'administration générale

Les charges affectées aux deux premiers pôles d'activité correspondent aux frais directement imputables à cette activité.

1. Les salariés sont dédiés à l'une des activités de la Fondation. Ils se répartissent comme suit :

		31.12.2011
Missions Sociales	Chercheur	0
	Autres	1
Frais de communication et de collecte de fonds		4
Administration générale		3
Total des effectifs		8

A partir du 1^{er} mai 2011, désormais une seule personne est affectée aux missions sociales, il s'agit d'une responsable des informations scientifiques (veille scientifique et les textes publiés par la Fondation).

2. Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emploi annuel des ressources reprend en « A nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture de l'exercice précédent.

3. Les frais de la lettre Arsep composée de 5 pages sont affectés pour 3.5/ 5 à la mission sociale et 1.5/5 aux frais de collecte selon la destination des pages.

Les actions de communication et le coût des opérations spécifiques ont été considérées comme ne faisant pas partie des actions liées à la générosité du public dans la mesure où, quasiment systématiquement, il y a une billetterie et aucun reçu fiscal.

Les frais de fonctionnement sont financés prioritairement par les produits ne ressortant pas de la générosité du public.

4. Les coûts affectés aux missions sociales se répartissent ainsi :

Bourses et aides à la recherche scientifique : 1.222.378 € ;

Publications (Lettre Arsep) : 69.045 € ;

Autres (Journées Arsep,...) : 188.262 €.

5. Indication sur la valeur des immobilisations, des stocks et des valeurs mobilières de placement.

Immobilisations : voir annexes 2.1.1 (immobilisations incorporelles), 2.1.2 (immobilisations corporelles)

Valeurs Mobilières de Placement : voir annexe 2.1.5

Stocks : voir annexe 3.1

6. Produits financiers

Les produits financiers ont été rattachés à la dotation statutaire de la Fondation et, par conséquent, pas aux ressources provenant directement de la générosité du public.

7. Etat des effectifs bénévoles :

Le nombre de bénévoles est estimé à 158 personnes (non évalué en équivalent temps plein). Le bénévolat n'est pas valorisé.

Jean-Frédéric De Leusse
Président

Michel Laffitte
Trésorier

Frédéric M. Ducaffy
Commissaire aux Comptes

Frédéric DUCAFFY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ARSEP
14, rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-seine

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DE LA FONDATION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2011

101, rue de Prony – 75017 Paris
Téléphone : 01 46 24 83 90

ARSEP – Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 14, rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry-sur-seine
N° Siret : 313 721 409 00040

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fondation ARSEP, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants que vous avez élus. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels, au regard des règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres de votre Fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris
Le 3 juin 2012

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all written over a long, slightly curved horizontal line that serves as a baseline for the signature.

Frédéric DUCAFFY
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Frédéric DUCAFFY
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ARSEP
14, rue Jules Vanzuppe
94200 Ivry-sur-seine

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DE LA FONDATION
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

101, Rue de Prony – 75017 PARIS
Téléphone : 01 46 24 83 90

ARSEP – Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 14, rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry-sur-seine
N° Siret : 313 721 409 00040

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fondation, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions règlementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

1. Conventions conclues avec l'Association UNISEP :

Personnes concernées : Monsieur Jean-Frédéric De LEUSSE, Monsieur Michel DERBESSE.

- Refacturation des frais de personnel à l'euro près sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 : les produits enregistrés dans les comptes de la Fondation ARSEP, s'élèvent à 10 317 euros au titre de l'exercice 2011,
- Cotisations de membres à l'Association UNISEP : les charges enregistrées dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à 1 550 euros au titre de l'exercice 2011,
- Location des locaux et frais d'hébergement sis 14, rue Jules Vanzuppe, 94200 Ivry sur Seine: les produits enregistrés dans les comptes de la Fondation ARSEP au cours de l'exercice 2011, au titre de cette prestation, s'élèvent à 7 994 euros,
- Versement d'une quote-part de l'excédent de l'Association UNISEP à la Fondation ARSEP : les produits enregistrés dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à 31 000 euros au titre de l'exercice 2011.

2. Conventions conclues avec l'Association Fondation pour la Recherche sur le Cerveau :

Personnes concernées : Monsieur Jean-Frédéric De LEUSSE, Monsieur Arnaud BRUNEL,

- Cotisations de membres à l'Association F.R.C. : les charges enregistrées dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à 2 000 euros au titre de l'exercice 2011.
- Versement d'une quote-part de son excédent par la Fondation pour la Recherche sur le Cerveau à la Fondation ARSEP : les produits enregistrés dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à 63 965 euros au titre de l'exercice 2011.

3. Convention conclue avec BioCollections :

Personnes concernées : Monsieur Jean-Frédéric De LEUSSE, Monsieur Thibault MOREAU,

- Versement par la Fondation ARSEP de sa quote-part au titre de membre fondateur de BioCollections : le transfert enregistré dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à 35 000 euros au titre de l'exercice 2011.

4. Convention conclue avec GIENeuroceb :

Personnes concernées : Monsieur Jean-Frédéric De LEUSSE, Monsieur Michel LAFFITTE,

- Versement de la participation de la Fondation ARSEP au fonctionnement de la banque de cerveaux : les charges enregistrées dans les comptes de la Fondation ARSEP s'élèvent à zéro euros au titre de l'exercice 2011.

Fait à Paris,
Le 3 juin 2012



Le Commissaire aux Comptes
Frédéric DUCAFFY
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris